

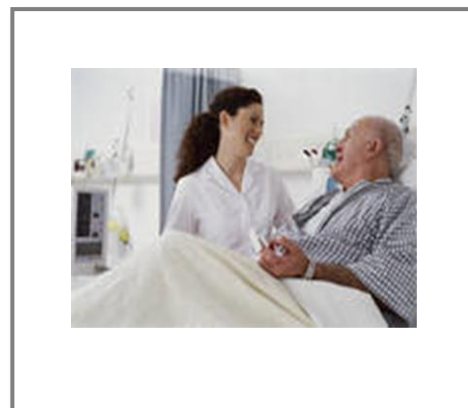
La formation Aide-Soignant

Arrêté du 22 octobre 2005 modifié, relatif au Diplôme d'Etat d'Aide Soignant.

La formation est en lien avec la définition du métier Aide Soignant.

Définition du métier

L'aide soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre de son rôle autonome. L'aide soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque, une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personne. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins.



Principes de la formation.

La formation se déroule sur 10 mois, soit 44 semaines de formation ou 1435 heures.

Elle permet l'obtention d'un **Diplôme d'Etat d'Aide Soignant (DEAS)**.

Il s'agit d'une formation qui se construit par alternance entre des périodes en Institut (IFAS) - 17 semaines, et des périodes de stages - 24 semaines.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

La formation peut également suivie en mode complet ou en mode partiel.

Les temps de formation en IFAS

Ils se composent de huit modules en lien avec les compétences professionnelles :

- Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne.
- Etat clinique d'une personne.
- Les soins.
- Ergonomie.
- Relation Communication.
- Hygiène des locaux hospitaliers.
- Transmission des informations.
- Organisation du travail.

Les séquences pédagogiques sont réalisées en cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, apprentissage par simulation, jeux de rôles, temps de recherche et de travail personnel.

Les séquences pédagogiques sont dispensées par des formateurs permanents de l'institut et par des professionnels de santé en exercice.

Chacun des modules de formation fait l'objet d'une évaluation ; certains sont évalués lors d'une mise en situation professionnelles (MSP) au cours d'un stage.

Les temps de formation en stage.

Dans un cursus complet de formation, les stages sont au nombre de six. Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales et médico sociales : médecine, chirurgie, personnes âgées, handicapées, santé mentale ou psychiatrie, extra hospitalier.

Chaque stage fait l'objet d'une évaluation.

Les temps de formation en IFAS et en stage visent au développement progressif des compétences professionnelles

- Accompagner d'une personne dans les activités de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.
- Apprécier l'état clinique d'une personne.
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.
- Etablir une communication adaptée à la personne et son entourage.
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico sociaux.
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.
- Organiser son travail dans une équipe pluridisciplinaire.